

Loi nationale de l'habitation

[Texte]

LES IMPORTATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES, DE PRODUITS SEMI-TRAITÉS ET DE PRODUITS OUVRÉS

Question n° 625—**M. Rynard:**

Quelles ont été pour chaque année de 1970 à 1977, les importations totales a) de matières brutes, b) de produits semi-traités, c) de produits ouverts (i) des États-Unis (ii) du Royaume-Uni (iii) d'Allemagne de l'Ouest (iv) de la France (v) de la République populaire de Chine (vi) de l'U.R.S.S. (vii) du Japon?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?**Des voix:** D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. l'Orateur: Les autres avis de motions portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines) propose: Que le bill C-29, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement et apportant des modifications connexes soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir présenter ce projet de loi et d'expliquer comment il aidera les Canadiens à mieux se loger convenablement et à un prix plus abordable.

[Traduction]

J'ai honte de la conduite de l'opposition officielle, qui fait perdre son temps à la Chambre.

Des voix: Règlement!**Des voix:** Bravo!

[M. l'Orateur.]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.**Des voix:** Oh, oh!

M. Clark: Le ministre devrait savoir que le Règlement lui interdit de commenter les votes qui interviennent à la Chambre, mais est-ce qu'il a honte à quatre cinquièmes ou à un cinquième seulement?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il m'est impossible de me prononcer, parce que je n'ai pas entendu un seul mot.

M. Douglas (Bruce-Grey): Il n'a rien dit.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, il est évident que le chef de l'opposition se conduit comme un enfant en culottes courtes.

[Traduction]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai donné la parole au chef de l'opposition (M. Clark) qui invoque le Règlement, et j'espère que les députés me permettront au moins d'entendre ce qu'il dit.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement est en deux parties. Tout d'abord je rappellerai au ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet) qu'il existe à la Chambre une règle tout à fait claire qui lui interdit de commenter le vote qui vient d'avoir lieu.

Des voix: Oh, oh!**M. Breau:** C'est votre stupidité qu'il commentait.

M. Clark: J'attends que les députés d'en face se calment un peu.

Une voix: L'attente risque de se prolonger.**M. Harquail:** Vous faites perdre de l'argent aux Canadiens.

● (1740)

M. Clark: J'attendrai jusqu'à ce qu'ils se tiennent tranquilles, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!**M. Clark:** En second lieu je voulais dire . . .**Une voix:** Quelle façon lamentable de se comporter.**Des voix:** Oh, oh!

M. Clark: Je ne sais pas exactement pourquoi ils font tant de bruit monsieur l'Orateur, mais j'invoquais le Règlement pour demander en second lieu si le ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a honte à quatre cinquièmes ou à un cinquième?

Des voix: Oh, oh!